

NETTOYANT ÉCOLOGIQUE SPÉCIAL MATÉRIEL

2024-03/4-PB

FICHE TECHNIQUE - FICHE TECHNIQUE



VÉGÉ AGRI®

NETTOYANT SPÉCIAL MATÉRIEL AGRICOLE
ET MATÉRIEL DE PULVÉRISATION
AYANT UN FORT ENCRASSEMENT

CONCEPT ORIGINAL DE BASE LAVANTE
100% D'ORIGINE VÉGÉTALE

QUALITÉ ALIMENTAIRE



► Définition :

VÉGÉ AGRI® a été développé pour le nettoyage de l'ensemble du matériel utilisé dans le domaine viticole et agricole.

Composition originale végétale issue d'un concept d'une haute technologie basé sur la "Philosophie Verte" qui permet d'effectuer des extractions de matières végétales : ingrédients végétaux, ingrédients naturels (issus de la fermentation), ingrédients dérivés du végétal (extraction de molécules naturelles de plantes par chimie verte).

► Avantages :

VÉGÉ AGRI® est composé d'une base lavante 100 % d'origine végétale à base de tensio-actifs non ioniques qui sont issus des productions agricoles de blé, betterave, colza, maïs et ne contient aucune matière issue de la pétrochimie, ni phosphates.

- Rentre dans le cadre des produits issus de matières de bases renouvelables.
- Élimine les risques de blocage des électrovannes qui équipent les appareils de pulvérisation et favorise une diffusion plus régulière.
- Inhibe la corrosion provoquée par les produits phytosanitaires qui peuvent s'accumuler : le matériel reste fiable et en bon état. Les joints, tuyaux en caoutchoucs, systèmes antigouttes ne subissent pas d'altération.

► Domaines d'application :

Utilisé préférentiellement pour :

- Les matériels : pulvérisateurs, rogneuses, tracteurs, essimeuses, barres de coupe, machines à vendanger, enjambeurs, pièces mécaniques, moteurs, etc...
- Dissout en profondeur les dépôts de préparations phytosanitaires (notamment les sulfonilurées) et les ressort à l'état liquide ce qui empêche une phytotoxicité éventuelle pour les traitements de cultures ultérieures,
- Élimine radicalement les traces de sèves de coupes, graisses, etc...

► Alimentarité :

VÉGÉ AGRI® est conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

VÉGÉ AGRI® est un «Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (UE) n° 2018/848 et 2021/1165». «Contrôle ECOCERT F-32600».

DIVISION AGRICOLE
VITICOLE
VINICOLE



- NETTOYANT SPÉCIAL
POUR MATÉRIEL VITICOLE
ET AGRICOLE

- BASE LAVANTE 100%
D'ORIGINE VÉGÉTALE

- AVEC INHIBITEUR
DE CORROSION

CARACTÉRISTIQUES :

État : liquide

Densité : 1,08 +/- 0,02

Odeur : caractéristique

Couleur : jaune

pH : 11 +/- 0,5

Point éclair : sans

APPLICATION :

Solution concentrée à diluer.
Voir tableau au verso.



► Applications et dilutions :

Applications	Dilution	Mode d'emploi
Nettoyages intérieurs de pulvérisateurs.	1 % à 2 % dans la cuve.	<ul style="list-style-type: none">- Verser 100 Litres d'eau dans la cuve du pulvérisateur.- Ajouter VÉGÉ AGRI® et mettre en agitation.- Pulvériser de manière à envoyer la solution dans les rampes jusqu'au dernier jet.- Arrêter alors la pulvérisation et laisser agir au minimum 20 à 30 minutes.- Vider la totalité de la solution en pulvérisant.- Rincer à l'eau claire.
Nettoyage et dégraissage de moteurs et pièces mécaniques, rogneuses, enjambeurs, élimination de sèves de coupes, extérieurs de pulvérisateurs.	De 5 % à 30 % dans de l'eau.	<ul style="list-style-type: none">- Pulvériser la solution de VÉGÉ AGRI® sur la surface à traiter,- Laisser agir 5 à 10 minutes et rincer à l'eau claire. <p>Nota : pour une utilisation en nettoyeur haute pression, régler le commutateur de dosage sur la dilution souhaitée suivant l'état d'encrassement.</p>

► Recommandations :

Conformément à la réglementation en vigueur, dans le cas d'une utilisation sur du matériel ayant un contact avec les denrées alimentaires, effectuer obligatoirement un rinçage à l'eau potable. Il est plus facile et rapide de procéder à un nettoyage après chaque utilisation du matériel (fin de journée de travail ou fin de traitement avant un changement de produit). Dans le cas d'une exposition au soleil, veiller à mouiller et rafraîchir le matériel avant pulvérisation de **VÉGÉ AGRI®**. Porter des gants, lunettes, vêtement de protection approprié. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Conservation dans un local frais et ventilé à l'abri des rayons solaires directs, à une température comprise entre 5°C et 35°C.



DACD ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. DACD n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.